

RENOUVELLEMENT URBAIN DES ABORDS DE L'AVENUE D'AIX-LES-BAINS (R.D. 1201)

BILAN DE LA CONCERTATION
Avril - Août 2019



Table des matières

I)	PRESENTATION GENERALE DU PROJET	3
	1 - Le contexte	3
	2 - Les objectifs du projet	3
	3 - L'objet de la concertation	3
II)	ORGANISATION DE LA CONCERTATION	4
	1 - Les mesures de concertation mises en œuvre	4
	Site internet de la commune d'ANNECY	4
	Postes informatiques en mairies	4
	Relation presse et médias	4
	2 - Les moyens d'expression	4
	Site internet	5
	Registres, e-mails et courriers	5
	Réunions publiques	5
III)	LE BILAN DE LA CONCERTATION	6
	1 - Bilan quantitatif	6
	2 - Les questions et avis reçus par thématique	6
	La circulation automobile	6
	Le stationnement	8
	L'organisation de la mobilité et les modes alternatifs à la voiture	9
	La Trame Verte et Bleue et les espaces publics	10
	Le logement	11
	Les commerces et activités	12
	Le rapport aux projets connexes et au calendrier de projet	12
	Les équipements publics (souhaits des habitants exprimés pour le futur projet)	13
	La procédure de concertation	13
	Commentaires hors périmètre d'études	13
IV)	CONCLUSION ET SUITE A DONNER	14

I) PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1 - Le contexte

En complément d'une étude engagée dont la finalité est la requalification de la voirie de l'avenue d'Aix-les-Bains, la commune d'ANNECY a lancé une étude préalable de programmation urbaine sur les abords de cette avenue, sur un linéaire de près de 3 kilomètres et une largeur d'environ 300 mètres de part et d'autre de l'axe de voirie, depuis le giratoire de la Croisée à celui du Crêt d'Haut (Mouette). Le plan guide résultant de cette étude devra tenir compte des études de circulation et d'aménagement du territoire, en intégrant celles lancées par l'agglomération relatives au développement des modes de transport en commun, le tout avec des perspectives de dessertes locales et la préservation de la qualité de l'environnement.

La Ville se fait assister dans ce travail prospectif par un groupement pluridisciplinaire (urbanisme, programmation urbaine, architecture, paysage, études techniques et juriste) composé de la S.E.P.T, Athanor Architectures, Axe Saône, Nox et Adamas.

C'est parce que ce territoire est un secteur majeur de renouvellement urbain qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), précisant les volontés et les objectifs de la collectivité, a été élaborée dans le cadre de la révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de SEYNOD approuvée par délibération 2016-X-479 du 19 décembre 2016.

Ainsi, à plus ou moins long terme, ce secteur doit accueillir une part significative de l'arrivée de nouveaux habitants de la commune d'ANNECY, en articulation avec le secteur des 3 fontaines également à l'étude.

2 - Les objectifs du projet

Les objectifs, poursuivis dans le cadre du renouvellement urbain de ce secteur, sont multiples :

- Créer une entrée de la ville, renouveler son image et ainsi promouvoir son identité ;
- Poursuivre le développement et la diversification de l'offre de logements de la commune en accompagnant la réhabilitation urbaine des tissus anciens et en mobilisant un important potentiel foncier mutable le long de l'axe viaire ;
- Encourager la mixité urbaine, sociale et générationnelle au sein de ce secteur ;
- Conforter, de part et d'autre de l'axe viaire, les liaisons transversales afin de favoriser une couture urbaine entre les différents quartiers ;
- Offrir des espaces publics permettant de renforcer la dynamique urbaine et la qualité de vie ;
- Assurer l'équilibre entre l'urbanité de la ville et les fonctionnalités nécessaires aux déplacements du territoire

3 - L'objet de la concertation

Avec la volonté d'associer au projet un maximum de personnes et conformément aux articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, la collectivité a délibéré le 25 mars 2019 sur les objectifs et modalités de la concertation publique relative au projet de renouvellement urbain des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains. Cette procédure de concertation offre la possibilité aux habitants, associations locales, commerçants, acteurs du monde économique et toute personne concernée d'en prendre connaissance et de donner leur avis sur :

- Les objectifs de la commune pour ce territoire ;
- Les principaux éléments d'études et leur avancement ;
- Les principes d'aménagements définis dans le cadre du plan guide projeté.

II) ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La concertation avec le public relative aux études de renouvellement urbain des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains s'est déroulée sur une période de 4 mois, du 16 avril au 16 août 2019. Elle a permis d'associer les habitants, les associations, les acteurs du territoire, et toute personne intéressée par ces études à travers les mesures décrites ci-après.

1 - Les mesures de concertation mises en œuvre

Site internet de la commune d'ANNECY

Un dossier d'informations sur les études préalables de programmation urbaine pour le renouvellement des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains a été mis à disposition sur le site internet. Ce dossier a ensuite été régulièrement mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de la concertation. Il est accessible depuis la rubrique « Enquêtes et consultations publiques » et également depuis l'onglet « Ma ville en projet ». Le site internet a permis d'être un support facilement accessible à la grande majorité des personnes, souple et interactif.

Postes informatiques en mairies

Il a été également mis en place un poste informatique à l'accueil de la mairie d'Annecy et à l'accueil de la mairie annexe de la commune déléguée de Seynod. Ces postes, à disposition du public, ont permis à toute personne venant se renseigner sur le projet d'accéder au dossier numérique de présentation du projet directement en mairie.

Les personnes chargées de l'accueil nous ont fait remonter l'usage très modéré de ce dispositif par les habitants.

Relation presse et médias

Un communiqué de presse publié dans le magazine de la ville « AnnecyMag » de mai-juin et une annonce légale dans le journal local « Le Dauphiné Libéré » du 5 avril 2019 ont permis d'informer la population de l'ouverture de la concertation et des dates et lieux des deux réunions publiques.

Plusieurs articles sont parus régulièrement dans la presse locale et le magazine municipal, informant des étapes de la concertation et de l'avancée des réflexions urbaines :

- AnnecyMag de mai-juin 2019 : « Concertations publiques »
- Essor Savoyard du 25 avril 2019 : « Redessiner l'avenue d'Aix-les-Bains, un défi colossal »
- Essor Savoyard du 16 mai 2019 : « Avenue d'Aix-les-Bains : le flux de circulation interrogé »
- Le Dauphiné Libéré du 30 juin 2019 : « Comment repenser l'avenue d'Aix-les-Bains ? »
- Le Dauphiné Libéré du 2 juillet 2019 : « Requalification de l'avenue d'Aix-les-Bains : réunion publique »
- Le Dauphiné Libéré du 4 juillet 2019 : « Avenue d'Aix : la concertation se poursuit »
- Essor Savoyard du 11 juillet 2019 : « Renouveau de l'avenue d'Aix-les-Bains : les premières orientations émergent »
- D'autres articles de presse sont également parus sur les diverses opérations immobilières et projets de construction qui ponctuent le secteur (Barral, la Tonnelles...)

2 - Les moyens d'expression

L'ensemble des citoyens avait la possibilité de s'exprimer sur ce projet, au moyen des nombreux supports mis à leur disposition, conformément aux modalités préalablement définies par la collectivité.

Site internet

Grâce au site internet, les habitants ont pu réagir directement depuis la page de présentation du projet, en rédigeant leur commentaires et avis sur un forum dédié. Ces avis étant disponibles pour les services et les prestataires quelques jours après dépôt.

Registres, e-mails et courriers

Deux registres de concertation étaient tenus à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation, l'un en mairie d'Annecy et le second en mairie annexe de la commune déléguée de Seynod.

Les citoyens pouvaient également envoyer leur avis sur la boîte mail du service Aménagement Opérationnel de la ville d'Annecy, en charge du pilotage des études.

Les citoyens pouvaient de plus envoyer un courrier à la collectivité pour faire entendre leurs propositions et avis sur le projet.

Réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées sur deux soirées différentes, sur la commune déléguée de Seynod (Salle Cap Périaz) :

La première s'est déroulée le 14 mai 2019 à 18h30. Cette réunion a permis de présenter aux participants :

- Les temps forts du projet sur les prochaines années
- La synthèse du diagnostic et une synthèse de l'analyse du territoire
- Les premières orientations qui découlent de ces observations
- Le planning de la concertation et le rappel des moyens mis à disposition du public

La seconde réunion publique s'est déroulée le 2 juillet 2019 à 18h30. Elle a été l'occasion :

- De rappeler les enjeux de l'étude et le périmètre de réflexion
- De présenter un plan guide pour l'avenue, par thématique et en fonction d'invariants identifiés
- D'échanger avec la salle sur ces différentes thématiques

Ces deux réunions publiques ont permis de réunir au total environ 200 personnes. Lors de ces réunions, les participants ont pu formuler de nombreux avis, remarques et interrogations. Si certaines interventions dépassaient le cadre du périmètre d'étude du renouvellement urbain de l'avenue d'Aix-les-Bains, elles ont néanmoins permis d'alimenter le débat et de pousser la réflexion de la collectivité. Les supports de présentation ainsi que les compte-rendu de ces échanges sont téléchargeables sur le site internet de la ville d'ANNECY, depuis le début de la période de concertation.

Par ailleurs, une réunion thématique spécifique au volet commerce s'est déroulée le 30 avril 2019 et a rassemblé une quinzaine de personnes (services des collectivités, professionnels du commerces, propriétaires de cellules commerciales majeures, etc). Elle a permis de débattre directement avec les acteurs économiques du secteur d'études sur les principaux enjeux liés aux activités économiques et commerciales de l'avenue d'Aix-les-Bains et de leur prospective pour les années à venir.

III) LE BILAN DE LA CONCERTATION

1 - Bilan quantitatif

Au total, ce sont 50 avis exprimés qui ont été recueillis par la collectivité, dont plus de la moitié lors des réunions publiques et près d'un quart grâce au site internet de la ville. D'une manière générale, les avis recueillis à l'occasion des réunions publiques sont plus nombreux mais plus succincts, tandis que les avis reçus par écrit (registres, courriers, e-mails et commentaires) sont davantage fournis et argumentés, et traitent pour la plupart de plusieurs thématiques.

<i>Outils d'expression</i>	Nombre d'avis exprimés	Part en %
<i>Site internet</i>	12	24%
<i>E-mails</i>	4	8%
<i>Registres papier</i>	3	6%
<i>Courriers</i>	5	10%
<i>Réunions publiques</i>	26	52%
TOTAL	50	100%

Parmi les sujets abordés par les participants, le sujet le plus fréquent concerne la circulation automobile le long de l'avenue. En effet, plus d'un participant sur trois évoque ce sujet. La problématique de la mobilité et de son évolution (transports en commun, piétons, vélos) et celle du stationnement, notamment en lien avec l'habitat et le commerce, sont également très présentes et interrogent de nombreux riverains. Le développement de la trame verte et bleue est essentiellement perçu au travers du parc du Val Vert, identifié comme un véritable poumon vert par les citoyens, et par la végétalisation accompagnant les futurs modes doux le long de l'avenue.

2 - Les questions et avis reçus par thématique

La circulation automobile

L'ensemble des participants s'accorde à dire que la vitesse de circulation des automobiles sur l'avenue d'Aix-les-Bains est excessive et ne correspond plus au contexte urbain actuel et ses usages. Plusieurs tronçons de cet axe ont été identifiés comme dangereux par les habitants : les abords du garage Renault, entre le garage Peugeot et Pôle Emploi, au niveau du rond-point menant au centre-ville de Seynod, entre « l'escargot » et le rond-point du Crêt d'Haut (Mouette). La nécessité d'apaiser la vitesse de circulation des véhicules au profit de la sécurisation des modes doux et des traversées est admise par tous.

L'éventualité d'un passage en 2x2 voies fait en revanche l'objet de nombreuses inquiétudes, interrogations voire incompréhensions pour les habitants, qui, pour la plupart, craignent une augmentation importante du trafic, donc des nuisances sur l'avenue d'Aix-les-Bains. Un tel gabarit n'est pas perçu comme étant la meilleure solution pour répondre aux attentes en matière de mobilité douce et de réduction de la vitesse.

- **Vitesse de circulation et sécurité**

Q : Le constat sur cette avenue est que les voitures roulent à des vitesses vertigineuses. Les habitants se demandent ce qu'il peut être fait dans l'immédiat pour réduire la vitesse des automobiles et sécuriser ainsi les traversées piétonnes, en particulier au niveau des tronçons identifiés comme dangereux. Ils souhaitent que la vitesse soit limitée à 50km/h sur l'ensemble de l'avenue pour une meilleure lisibilité de l'entrée de ville.

R : La mission est claire et les objectifs pour l'avenue d'Aix-les-Bains tout autant : donner une qualité urbaine aux aménagements, adapter les vitesses tout en conservant une fluidité du trafic, créer des espaces de mobilité pour les piétons et vélos à travers des espaces sécurisés, de qualité.

Le plan guide n'est pas une vision à court terme ni une intervention d'urgence. Il propose de moduler, sous réserve de faisabilité, les vitesses d'évolution des véhicules en fonction des séquences de l'avenue. Cette proposition fera l'objet d'une étude fine par les services des collectivités en lien avec les bureaux d'études de mobilité. En ville, c'est 50 Km/h maximum. En ville centre, en certains lieux, on pourrait imaginer de « réduire » encore cette vitesse.

Le développement d'une urbanisation autour de l'avenue d'Aix-les-Bains, par la création de logements, commerces, services, va également changer l'image de la ville et sa perception pour l'automobiliste. En ville centre, l'automobiliste sait qu'il faut lever le pied et s'attendre à des interactions avec piétons et vélos (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui sur une partie de l'avenue).

- **Fluidité et organisation du trafic**

Q : Pour beaucoup de citoyens, la création d'une 2x2 voies n'améliorera pas la fluidité de la circulation automobile : augmentation du trafic, plus de nuisances, incompatibilité avec le développement des transports en commun et des modes doux. Par conséquent, la réduction de la vitesse de circulation leur paraît illusoire. Plusieurs craignent également que les changements de largeur de voies créent des goulots d'étranglement.

L'objectif annoncé d'une 2x2 voies est de permettre à cette avenue d'être suffisamment dimensionnée pour pouvoir s'adapter aux besoins des nouvelles mobilités, en rendant possible à terme, par exemple, l'accueil d'un transport en commun en site propre. La mise en œuvre d'une 2x2 voies n'a pas pour objectif d'attirer de nouveaux flux sur l'avenue, mais de mieux gérer l'augmentation et la répartition des flux. Il s'agit de se rappeler que l'avenue d'Aix-les-Bains est un point d'entrée essentiel du territoire, qu'il convient d'assumer.

Passer à 2x2 voies, c'est mieux écouler les flux, c'est mieux gérer les mouvements de tourne à gauche et à droite, c'est éviter l'engorgement dans certaines conditions, c'est réduire la largeur des voies à leur strict nécessaire, c'est aménager une avenue urbaine aux vitesses sages. L'étude urbaine propose de gommer l'image de « couloir à voiture » qu'est aujourd'hui l'avenue, au profit d'une avenue urbaine, paysagée, pacifiée. Les aménagements qui seront proposés devront fluidifier le trafic et limiter les vitesses d'évolution.

- **Gestion des nuisances**

Q : Pour les riverains, la circulation actuelle génère déjà beaucoup de nuisances (pollution sonore continue, pollution atmosphérique). Ils craignent une augmentation de ces nuisances liée à l'augmentation à venir du trafic et demandent que des mesures soient prises pour protéger les habitations (actuelles et futures), y compris pendant la phase travaux.

R : Au regard des règles de constructions actuelles, les nouvelles constructions ont une meilleure isolation de leur façade et sont globalement moins sensibles aux pollutions sonores. La vitesse de circulation abaissée devrait également permettre de limiter les nuisances acoustiques, une évolution qui devrait être renforcée par le développement de véhicules moins sonores dans les années à venir. La mise en œuvre de revêtements routiers acoustique par exemple sera proposée aux collectivités. La végétalisation sera aussi regardée pour ses propriétés acoustiques, ainsi que pour sa capacité à améliorer le cadre de vie.

Les conditions de mise en œuvre des travaux de requalification de l'avenue ne sont pas encore à l'étude. L'importance de l'avenue dans la trame viaire d'Annecy est telle qu'une planification fine des travaux sera nécessaire. La problématique des nuisances aux riverains pendant la phase travaux sera bien entendu intégrée.

- **Propositions d'aménagements spécifiques par les habitants**

Q : Plusieurs propositions d'aménagements ont été formulées par les citoyens qui recherchent une amélioration de la fluidité du trafic automobile : création de ronds-points, d'un autre pont-route au-dessus de l'avenue, d'une voie rapide pour les services d'urgence, etc.

R : Les rond-point sont des aménagements destinés à la voiture qui ne facilitent pas la traversée des piétons et vélos. Si on veut traverser aisément l'avenue, il est nécessaire d'arrêter les voitures en mettant en place des intersections (avec ou sans feu), des traversées piétonnes aménagées en plateaux, etc.

À l'heure de la « mise à plat » des réseaux routiers et de la pacification des trafics routiers, de la transformation des « couloirs à voitures » en véritables espaces publics, la création d'un « autopont », sans être radicalement évacuée, interroge la ville de demain. Il y a d'autres moyens de répondre aux objectifs de fluidité du trafic tout en améliorant la qualité urbaine et paysagère de ce secteur.

A terme, des voies spécifiques au transport collectif en site propre pourraient permettre une meilleure réactivité des services d'urgence.

Le stationnement

Beaucoup de riverains et usagers de l'avenue d'Aix-les-Bains ressentent un manque de place de stationnement. Quelques secteurs ont été identifiés comme particulièrement difficiles de ce point de vue par les habitants, en particulier le secteur des nouvelles constructions Grand Large et Horizen. Le gabarit en 2x2 voies est perçu comme un aménagement allant à l'encontre d'un plan de stationnement convenable et adapté à tous.

- **En lien avec le commerce et l'habitat**

Q : Les habitants constatent qu'il est envisagé dans le cadre des études de supprimer une cinquantaine de places de stationnement, sans forcément proposer de solution de remplacement à proximité. La crainte de devoir aller se garer « trop » loin est largement exprimée. Ce facteur est perçu comme une contrainte supplémentaire, notamment pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer (PMR, personnes âgées, poussettes...). Par ailleurs, certains locaux commerciaux du secteur seraient vacants à cause du manque de places de stationnement pour la clientèle. Il est demandé d'envisager la mutualisation des places entre commerçants (journée) et résidents (soirée).

R : Les aménagements urbains doivent permettre le foisonnement des usages et peuvent partiellement répondre aux besoins complémentaires de stationnement résidentiel. Cependant, la gestion du stationnement résidentiel doit être traitée sur l'espace des parcelles privatives des programmes immobiliers et non sur l'espace public (actuel ou futur). Au regard de la pression foncière et immobilière actuelle à laquelle la Haute-Savoie est soumise, on ne peut pas envisager plus de deux places de stationnement par logement (ni plus d'une place par logement social).

Des solutions de mutualisation de places pour des programmes intégrant des commerces devront être proposées. La question du stationnement ne trouvera sa réponse qu'en travaillant également sur une modification de nos habitudes de vie, nos modes de transports. Par ailleurs, la directive nationale de densification des villes nous oblige à imaginer de nouvelles formes de parkings.

- **Parking-relais et report modal**

Q : Les habitants demandent de prévoir des parking-relais importants, bien indiqués aux sorties d'autoroute pour favoriser leur utilisation et ainsi pénétrer dans Annecy autrement qu'en voiture. Ils sont également demandeurs de parking pour vélos. Certains proposent de construire des parkings sous les voies de circulation pour permettre du stationnement de proximité et l'optimisation de l'espace.

R : Le stationnement-relais en voitures ou en vélos est aujourd'hui une solution qui est étudiée. L'aménagement de parking sous-terrain représente une solution de stationnement contraignante et onéreuse, surtout si elle se situe sous des voies circulées qui doivent absorber des charges de trafic (poids des véhicules + poids de la chaussée) et la présence de réseaux sous chaussée. Ces contraintes techniques augmentent le coût et les conditions de mise en œuvre de l'opération. Le recours à ces solutions est aujourd'hui limité.

L'organisation de la mobilité et les modes alternatifs à la voiture

L'avenue d'Aix-les-Bains est réellement perçue comme une barrière à l'échelle de la ville, en particulier pour les piétons et les vélos. La nécessité de créer des traversées sécurisées pour les modes doux à de multiples endroits est unanime. Les habitants ont par ailleurs identifié plusieurs secteurs où des aménagements piétons/cycles seraient nécessaires : du Géant Casino à l'avenue Costa de Beauregard, entre l'avenue d'Aix-les-Bains et l'avenue Zanaroli, au niveau du carrefour avec la route des Creuses.

La place des transports en commun a aussi été abordée. Les habitants souhaitent plus d'intermodalité, de mobilités douces, et se saisissent de l'enjeu d'une gestion différente de la voiture dans les années à venir.

- **Les modes doux : à pieds et à vélo**

Q : Pour les citoyens, il faut créer des chemins piétons séparés des pistes cyclables. Ils souhaitent que les itinéraires piétons accompagnent les espaces verts existants et futurs, proches des immeubles et des commerces. Ils demandent la mise en place d'une piste cyclable sécurisée sur tout le linéaire de l'avenue d'Aix-les-Bains, et même au-delà.

R : La proposition de réaménagement de l'avenue d'Aix-les-Bains, formulée dans le plan guide, comprend l'installation d'itinéraires piétons et vélos sur l'ensemble du tracé. Ces itinéraires le long de la voie peuvent être complétés par des aménagements intégrés aux espaces publics, à la remise en valeur du ruisseau Loverchy et à l'ouverture du Parc du Val Vert. L'aménagement de places, placettes et squares sur la longueur de l'avenue vise à remettre de la nature en ville, donner des lieux de vie agréables aux habitants et usagers.

- En transports en commun

Q : Pour certains, la pertinence d'un transport en commun sur l'avenue interroge, au regard de celui qui est présent sur l'avenue Costa de Beauregard. Pour d'autres, il s'agit d'une opportunité pour développer la desserte du quartier, créer de nouvelles connexions (vers Annecy, Seynod, Périaz, espace commercial du Treige) et apporter un projet ambitieux pour la ville (tramway ou autre site propre). Certains demandent s'il est envisageable d'introduire du transport par câble ou des navettes automatiques.

R : Le profil d'aménagement de l'avenue d'Aix-les-Bains est étudié afin de permettre, le moment venu, l'accueil d'un transport en commun en site propre (TCSP), ce qui n'est pas contradictoire avec celui qui existe déjà sur l'avenue Costa de Beauregard. Les transports en commun vont se développer dans un avenir très proche et il faudra assurer une bonne desserte des futurs logements.

Une étude « Tramway » a été engagée à l'échelle du Grand Annecy. L'enjeu est d'imaginer le développement des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains en cohérence avec les études de requalification de la voirie et les études de mobilité à l'échelle de l'agglomération, pour trouver des réponses globales et cohérentes en matière d'aménagement de l'espace urbain.

La question de l'évolution des modalités techniques de transport en commun sera effectivement au cœur des réflexions dans le futur, compte-tenu de la topographie du territoire d'Annecy, les hypothèses de modes alternatifs tels que le câble pourraient être pertinentes, sous réserve de répondre aux enjeux futurs et à la notion d'économie globale intégrant les questions environnementales.

La Trame Verte et Bleue et les espaces publics

Les habitants sont sensibles au maintien et au développement des espaces verts, en particulier le parc du Val Vert, ainsi qu'à la végétalisation des espaces publics. En effet, l'avenue d'Aix-les-Bains est aujourd'hui très minérale, ce qui contribue à accroître la perception des nuisances causées par le trafic. La concertation fait ressortir un besoin fort d'espaces de nature.

Q : Un aménagement paysager le long de l'avenue et accompagnant les déplacements vélos et piétons serait le bienvenu. Pour les habitants, il faut éviter les placettes minérales qui créent des îlots de chaleur. Le parc du Val Vert est à valoriser et son extension est une excellente idée mais paraît plutôt modeste aux yeux du public. Il est également porté une attention particulière à l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'à la conservation d'ouvertures visuelles sur la ville, le Semnoz et la Visitation.

R : Une partie de ce projet concerne la renaturation de la ville, c'est pourquoi il est prévu que les abords de l'avenue soient largement plantés. Il sera important que les élus et les habitants soient vigilants sur cette question.

Aujourd'hui, le parc est peu lisible dans la ville. Nous souhaitons qu'il traverse l'avenue pour être plus présent et mieux appartenir à la ville. Sa topographie étant complexe, la mise en œuvre d'espaces de rencontre ou de mobilité nécessitera de travailler des aménagements adéquats. La volonté est de valoriser et animer le parc du Val Vert.

L'avenue d'Aix-les-Bains est marquée par quelques points de vue importants qu'il convient de conserver.

La mise en œuvre d'aménagements neufs de voirie ou d'espaces publics impose le respect de règles en matière d'accessibilité aux personnes souffrant de handicap. Ce sera un sujet pris en compte, mais il faut peut-être aller au-delà et favoriser une ville agréable et sécurisée pour tous.

- **Propositions d'aménagements spécifiques par les habitants**

Q : Plusieurs propositions d'aménagements ont été formulées par les habitants qui souhaitent voir une amélioration de la qualité de vie dans le secteur. Il s'agit par exemple de végétaliser le parking du Géant Casino, mettre en place un aménagement sportif, intégrer du mobilier urbain de détente et de rencontre, renaturer le Loverchy, etc.

R : La réflexion sur l'évolution du secteur Val Semnoz est un sujet essentiel. Ce projet d'évolution est un projet de moyen terme qui doit effectivement permettre de changer l'image de l'entrée de ville, sous réserve d'un partenariat entre les acteurs du monde économique et les collectivités.

L'intégration de mobilier urbain sera évoquée dans le cadre des projets de maîtrise d'œuvre des aménagements de voirie et d'espaces publics. Mais ces aménagements sont essentiels pour permettre une ville animée et partagée.

Le ruisseau du Loverchy a été remis à découvert en grande partie le long de l'avenue d'Aix-les-Bains, et la continuité de cette action est en réflexion sur le secteur des Trois Fontaines. Sa renaturation est une des pistes identifiées par les études menées actuellement. Les conditions techniques de ce projet seront à l'étude dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la restructuration du secteur.

Le logement

De la concertation ressort un certain nombre d'avis concernant la qualité des logements à implanter sur les abords de l'avenue d'Aix-les-Bains.

Q : Pour les riverains, habiter le long d'une 2x2 voies n'est pas synonyme de « confort ». Ils souhaiteraient que les logements ne donnent pas directement sur l'avenue et s'interrogent sur les hauteurs prévues et comment faire en sorte que les promoteurs respectent les engagements du plan guide.

R : La question du rapport des opérations résidentielles à la voirie est une question constante. Les solutions ne sont pas nécessairement dans l'éloignement qui n'agit que très peu sur les nuisances sonores mais sur la régulation des flux par la reconquête de l'espace circulaire par les modes doux et les piétons, et l'intégration des évolutions technologiques en matière automobile et routière.

Aujourd'hui, les hauteurs des constructions à venir ne sont pas arrêtées mais il va être nécessaire de modifier les documents réglementaires. Les villes de demain vont se densifier, et pour garder de l'espace public de qualité, il va falloir monter un peu en hauteur. Ainsi on répond au double enjeu d'aération de la ville par la constitution d'espaces publics qualitatifs (parcs, jardins, cheminements arborés, etc) et de limitation de l'imperméabilisation des sols par une densité en hauteur et non en surface. Il s'agit de trouver un équilibre entre le besoin en logement et la qualité paysagère de la ville, tout en respectant le « déjà-là ».

Les permis de construire déposés devront dans tous les cas être conformes à la réglementation établie dans les documents d'urbanisme. Sinon ils peuvent être refusés. Les porteurs de projets sont bien informés de la présence d'un périmètre d'aménagement sur l'avenue d'Aix-les-Bains et du cadre à respecter.

Les commerces et activités

Le paysage économique d'entrée de ville offre peu de mixité. L'activité économique autour des automobiles et des deux roues est fortement représentée et offre des aménagements peu qualitatifs pour un secteur urbain. Les participants souhaitent le déploiement des activités commerciales, notamment par le développement de commerces de proximité mais aussi par le renforcement des zones commerciales existantes (Val Semnoz).

Q : Plusieurs participants trouvent que le renforcement commercial et de service prévu au Val Semnoz se fait au dépend des autres secteurs. Il faut mieux gérer l'activité commerciale qui est une activité de flux et améliorer la visibilité des commerces et leurs accès. Le public s'interroge sur la pertinence des commerces en rez-de-chaussée d'immeubles de logements et fait part de ses inquiétudes quant au devenir du centre commercial Barral.

R : Val Semnoz et ses abords est identifié comme un secteur commercial majeur de la commune. Son renforcement et son développement participe à la stratégie de confortement commercial de la commune. Il ne s'agit pas de « faire au dépend de », il s'agit de structurer une offre de territoire qui permette l'accueil des commerçants et de leur clientèle dans des conditions de mobilité et de stationnement adaptés. Le développement du Val Semnoz permettrait peut-être l'accueil de certains commerces ou services installés le long de l'avenue d'Aix-les-Bains dans un cadre renouvelé plus qualitatif.

Avec la requalification de l'avenue prenant en compte les nouveaux besoins en stationnement, et l'arrivée de nombreux habitants, la présence de locaux commerciaux ou d'activités créés à des endroits stratégiques, et non pas en continu, permettra d'améliorer sensiblement le cadre de vie autour de l'avenue d'Aix-les-Bains. Tous les rez-de-chaussée ne pourront pas pour autant accueillir des locaux d'activités.

Au regard de l'aménagement de l'avenue d'Aix-les-Bains et du secteur des Trois Fontaines, plusieurs options peuvent être envisagées pour Barral. Les réflexions engagées sur la maîtrise du centre commercial sont réactivées depuis peu.

Le rapport aux projets connexes et au calendrier de projet

Les participants expriment leur inquiétude au sujet des relations étroites entre le réaménagement des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains et d'autres projets d'aménagement importants : le projet de renouvellement urbain du secteur des Trois Fontaines, quartier limitrophe à l'avenue d'Aix-les-Bains, le projet de Liaison Ouest du Lac d'Annecy (LOLA) qui impactera inévitablement la gestion du trafic à grande échelle, l'étude « Tramway », etc. Les riverains souhaitent que les projets de cette envergure soient mieux coordonnés entre eux.

Q : Les citoyens s'interrogent sur plusieurs points : quelles sont les décisions prises pour le projet de tunnel et le secteur des Trois Fontaines ? Que vont devenir les propriétaires de l'avenue d'Aix-les-Bains dans un contexte où les démarches sont bloquées par les études ?

R : En ce qui concerne les grands projets en cours, nous sommes encore aujourd'hui sans réponse. Les études se poursuivent et se précisent. La commune doit toutefois avancer dans ses réflexions et être en capacité d'intégrer les éléments nouveaux apportés par les études à plus grande échelle.

A ce stade de l'étude sur l'avenue d'Aix-les-Bains, nous sommes en phase de définir un plan guide au terme de l'année 2019. Son rôle sera d'assurer, pour la collectivité et ses habitants, un développement

voulu et raisonné de son territoire. Les projets seront ensuite mis en œuvre de manière progressive, par des initiatives tant publiques que privées. Un sursis à statuer a été instauré sur le périmètre afin de laisser le temps à la collectivité de réaliser l'étude du plan guide et d'identifier les secteurs de développement et les orientations de programmation de ces secteurs (logements, commerces, activités, services, espaces publics, espaces de mobilité...).

Les équipements publics (souhaits des habitants exprimés pour le futur projet)

Quelques propositions d'aménagement et d'infrastructures sont ressorties de la concertation, et seront étudiées dans la suite du projet :

- Des infrastructures pour les jeunes, accompagnant les futurs logements : terrains de sports, locaux associatifs, structures de garde d'enfants... ;
- Une galerie de petits artisans pour favoriser leur maintien sur le secteur par une location à coût maîtrisé ;
- Une aire d'accueil de camping-car permettrait de renforcer l'attractivité touristique de la commune.

La procédure de concertation

Dans l'ensemble, la démarche de concertation a été fortement appréciée par les habitants et les usagers du territoire. Certains font part d'améliorations pouvant être apportées :

- Le quartier Barral est stratégique mais malheureusement partagé entre deux concertations (avenue d'Aix-les-Bains et Trois Fontaines). Il aurait fallu l'intégrer dans les deux concertations.
- Il faudrait une maille plus fine de rencontres pour travailler à l'échelle des secteurs, car il y a des problématiques plus précises par quartier.
 - > Il est prévu qu'une concertation plus ciblée, à l'échelle des quartiers, soit réalisée en accompagnement de la mise en œuvre « réelle » des projets.

Commentaires hors périmètre d'études

Plusieurs participants souhaiteraient que les réflexions se portent au-delà du périmètre actuel des études, notamment en ce qui concerne la densification de la ville et la circulation à vélo et en voiture.

Ils souhaiteraient par exemple que les aménagements cyclables continuent après le rond-point du Crêt d'Haut (Mouette) et jusqu'au Treige et que la vitesse des voitures sur ce tronçon soit également limitée à 50km/h. Les citoyens sont également attentifs à l'équilibre de la densification de la ville et demandent de veiller à ce que Seynod ne soit pas le « déversoir à densification résidentielle » à l'échelle de la commune.

Ces remarques pourront trouver des réponses dans un cadre plus large d'étude, à l'échelle de l'agglomération.

IV) CONCLUSION ET SUITE A DONNER

Au vu des observations émises par le public, en particulier sur les questions de mobilité et de stationnement, la déclinaison réglementaire et opérationnelle du futur projet devra prendre en considération les orientations du projet de requalification de la voirie en cours d'étude, afin de répondre conjointement aux attentes issues de la concertation.

Une bonne articulation entre ces deux projets est nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble et permettre d'apporter des réponses en matière de déplacement, que ce soit en transports en commun ou en modes doux (en lien avec les politiques générales du territoire en matière de mobilité).

La Ville d'Annecy doit aujourd'hui, réfléchir aux conditions de mise en œuvre des nombreux projets qui découlent de cette réflexion sur le plan guide.

La maîtrise de l'évolution du territoire de l'avenue d'Aix-les-Bains nécessitera la définition d'initiatives publiques en terme d'aménagement de voirie et de quartiers, mais également le renforcement d'un partenariat avec les acteurs économiques privés ainsi qu'une redéfinition du cadre réglementaire garant de la cohérence future de l'ensemble de ce territoire.

Chaque action initiée par la ville dans ce cadre fera l'objet d'une démarche de concertation du public.